



Banque qui commence le prélèvement sans que le client soit livré

Par **tagna**, le **23/08/2010** à **16:47**

Bonjour,

J'ai fait appel à une société pour le remplacement de mes fenêtres étant donné que l'aéroport de Paris m'a accordé une aide.

La société que j'ai choisi a déposé le bilan et en recevant le courrier, je me suis rendu compte que j'ai été prélevé par une banque que j'ai sollicité pour un prêt à 0.

Le problème c'est que je n'étais jamais livrée.

Cette banque me signale qu'ils ont reçu un document signé de ma part de la société tierce pour les fenêtres c'est la raison pour laquelle ils ont débités mon compte.

Or, mon problème c'est que je n'ai jamais consciemment signé un document de la sorte et que je n'étais jamais livré et je n'avais aucune confirmation de la banque me demandant si j'étais livré.

La banque me demande de déposer plainte contre la société qui a fait faillite, mais de mon côté mon problème c'est la banque qui a traité directement avec cette société de fenêtres et en fin de compte c'est moi la victime dans cette affaire.

J'ai fait opposition sur les prélèvements, ils m'ont envoyés des lettres de mise en demeure et il m'ont affiché à la banque de France.

Je ne sais pas quoi faire avec tous les courriers que j'ai envoyés...